



Numéro de l'acte	2021-50-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N° 2021-50

POLE RESSOURCES : FINANCES – MARCHES PUBLICS

Instauration d'une provision au budget CAMPING pour créances douteuses et contentieuses

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Le retard de paiement des recettes du camping constitue un indicateur de dépréciation d'une créance. C'est pourquoi il a été considéré que les pièces en reste à recouvrer depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15 %.

Il est donc nécessaire de constituer une provision pour créances douteuses et contentieuses de 194.71 € au vue des restes à recouvrer des années 2017 et 2018 repris ci-dessous :

Sommes - Reste à recouvrer			
	2017	2018	Total
	133,40 €		133,40 €
		114,80 €	114,80 €
	734,00 €		734,00 €
	315,90 €		315,90 €
Total	1 183,30 €	114,80 €	1 298,10 €
15%			194,71 €

Le principe de prudence doit conduire à la constitution d'une provision, qui est réajustée chaque année, afin de ne pas faire peser sur un seul exercice le poids de cette charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'instauration de cette provision pour «créances douteuses et contentieuses » de 194.71 € ;
- d'imputer la dépense au budget primitif du Camping 2021, chapitre 68

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 14 avril 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.